FRC 1.236A
Case FRC 13469

Lettre de Mr. d'ANDRÉ, Député de la Nobleſſe de la Sénéchauſſée d'Aix, à ſes Commettans.

Verſailles le 26 Juin 1789.

63.

MESSIEURS,

JE vous dois compte de ma conduite, & je ne dois ce compte qu'à vous. Je me ſuis cru obligé à une démarche éclatante, je vais avoir l'honneur de vous en expoſer les motifs.

Quarante-trois Députés de la Nobleſſe ſe ſont décidés hier à paſſer dans la Salle des Etats-Généraux, où étoient déja réunis la totalité du Tiers-Etat, & la majorité du Clergé.

J'ai penſé que mon mandat & vos volontés, que j'avois promis d'exécuter, me faiſoient une loi de marcher avec ces Députés; j'ai penſé même que le ſalut de l'Etat dépendoit de cette démarche.

Vous m'aviez laiſſé la liberté d'opiner par Ordre ou par tête, ſuivant que les Etats-Généraux le jugeroient le plus utile; mais vous m'aviez or-

THE NEWBERRY LIBRARY

donné auſſi de faire tous mes efforts pour faire prévaloir l'opinion par tête.

Le premier devoir d'un Député eſt de ſuivre, le plus exactement qu'il lui eſt poſſible, les intentions de ſes Commettans, je l'ai fait, & j'eſpère ne m'être pas trompé ſur les moyens.

Les Etats-Généraux ont décidé, ſuivant moi, que l'opinion par tête étoit la plus utile. En effet, les Etats-Généraux ne peuvent être conſidérés que comme formés par des individus, ou par les trois Ordres.

Si l'on conſidère les Etats-Généraux comme formés par des individus Députés, la pluralité a prononcé pour l'opinion par tête, puiſque 600 membres du Tiers-Etat, & plus de 160 du Clergé l'ont adoptée.

Si on les conſidère comme formés par trois Ordres, la pluralité a encore décidé, puiſque la totalité du Tiers-Etat, & la majorité du Clergé, & par conſéquent deux Ordres ſe ſont réunis.

Tel a été, MESSIEURS, mon motif pour paſſer dans la Salle Commune, & l'exécution que j'ai donnée à mon mandat. Il m'a paru que mes inſtructions n'étoient plus ſuſceptibbles de doute. L'ordre qui m'a été donné, d'appuyer de tous mes efforts l'opinion par tête, & vos deux lettres des 18 Mai & 5 Juin, ont achevé de me décider.

Il en étoit tems, & peut-être cette démarche ſauvera la France, que la déſolante inaction des Etats-Généraux avoit jetté dans une criſe effrayante.

Depuis deux mois nous étions aſſemblés, le tems s'étoit écoulé en frivoles débats, les trois Ordres ſéparés n'avoient pu rien faire pour le bien général ; leurs malheureuſes diviſions avoient aigri les eſprits, & ſembloient rendre impoſſibles toutes les voies de conciliation.

Cependant la France réclamoit les Etats-Généraux. Ils étoient néceſſaires, ils étoient l'unique eſpoir de la Nation & des créanciers de l'Etat ; le Roi avoit cru pouvoir rapprocher les Ordres, & ſes efforts avoient été inutiles ; la fermentation des eſprits devenoit dangereuſe, il a fallu tout riſquer pour avoir les Etats-Généraux, nous nous ſommes réunis aux Etats-Généraux.

Vous jugez, MESSIEURS, que ce n'a pas été ſans la plus vive affliction, que nous avons quitté la Chambre de la Nobleſſe. Mais l'eſpoir de voir bientôt le reſte des Députés de notre Ordre ſe rejoindre à nous, & par deſſus tout, la loi ſuprême, le ſalut de l'Etat, nous ont paru exiger impérieuſement ce ſacrifice douloureux.

Je ſuis avec reſpect,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

D'ANDRÉ.

P. S. Vous ſerez peut-être étonnés de nē pas voir le nom de mon Collegue. Je ſuis loin de blâmer ſes ſentimens & ſon patriotiſme. Il a cru devoir différer encore quelque tems un parti définitif. Je rends juſtice à ſes ſentimens, qui me ſont particuliérement connus.

Lettre de 44 Députés de la Nobleſſe à M. le Duc de Luxembourg. 64

M. LE PRÉSIDENT,

C'EST avec la douleur la plus vraie, que nous nous ſommes déterminés à une démarche qui nous éloigne pour le moment d'une Aſſemblée pour laquelle nous ſommes tous pénétrés de reſpect, & dont tous les membres ont des droits perſonnels à notre eſtime. Mais nous regardons comme un devoir indiſpenſable, de nous rendre à la Salle où ſe trouve réunie la pluralité des Etats-Généraux.

Nous penſons qu'il ne nous eſt plus permis de différer un inſtant, de donner à la Nation une preuve de notre zèle, & au Roi, une preuve de notre attachement à ſa perſonne, *en propoſant & procurant, dans les affaires qui regardent le bien général, une réunion d'avis & de ſentimens, que S. M. regarde comme néceſſaires dans la criſe actuelle, & comme devant opérer le ſalut de l'Etat.*

Le plus ardent de nos vœux ſeroit, ſans doute, de voir notre opinion adoptée par la

Chambre de la Nobleſſe toute entière. C'eſt ſur ſes pas que nous euſſions voulu marcher, & le parti que nous nous croyons obligés de prendre ſans elle, eſt, ſans contredit, le plus grand acte de dévouement dont l'amour de la patrie puiſſe nous rendre capables; mais dans la place que nous occupons, il ne nous eſt plus permis de ſuivre les règles qui dirigent les hommes privés; le choix de nos concitoyens a fait de nous des hommes publics. Nous appartenons à la France entière, qui veut par-deſſus tout des Etats-Généraux, & à des Commettans qui ont le droit d'y être repréſentés.

Tels ſont, M. le Préſident, nos motifs & notre excuſe. Nous euſſions eu l'honneur de porter nous-mêmes à la Chambre de la Nobleſſe la réſolution que nous avons priſe, mais vous avez aſſuré l'un de nous, qu'il étoit plus reſpectueux pour elle de remettre notre déclaration entre vos mains. Nous avons en conſéquence l'honneur de vous prier de vouloir bien lui en rendre compte.

Nous ſommes avec reſpect, &c.

M. LE PRÉSIDENT.

Clermont-Tonnerre.
Duc de la Rochefoucault.
Lally-Tollendal.
Comte de Rochechouart.

Dionis du Séjour.
Duport.
Marquis de Monteſquiou-Fezenzac.
Marquis de Luſignem.
La Coſte.
Chevalier Al. de Lameth.
Comte de Caſtellane.
Marquis de la Tour-maubourg.
Duc d'Orléans.
Comte de la Touche.
Duc d'Aiguillon.
Marquis de Blaccon.
Comte d'Agoult.
Marquis de la Blache.
Comte de Virieu.
Comte de Morges.
Comte de Marſanne.
Comte de Chaleon.
Marquis de Langon.
Vicomte de Toulongeon.
Marquis de Lezay - Marneſia.
Baron d'Harambure.
Duc de Luynes.
Marquis de l'Encoſme.
Baron de Menou.
Comte Mathieu de Montmorency.
Chevalier de Maulette.
De Champagny.

D'André.
Burle.
D'Eymar.
Vicomte des Androuins.
Comte de Crillon.
Deſprez de Craſſier.
Marquis de Biancourt.
Freteau.
Marquis de Sillery.
Marquis d'Agueſſeau.
Beauharnois.
Felines.